L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 13 AOUT 1861. — G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARDY, Editeurs Propés.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 13 AOUT.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour

Par H. Samory, 45 Vieille Levée — Cotons écrus, jupons, marchandises sèches.

Par le Shérif, au City Hotel, rue de la Commune — Le bateau à vapeur Moro.

Le coton et le blocus.

Nous ignorons encore si le Congrès des Etats Confédérés a pris en considération le plan qui a dû lui être soumis pour l'achat de toute la récolte de coton par le gouvernement. Nous nous sommes déjà prononcé contre l'adoption d'un pareil projet qui aurait, selon nous, les plus grands inconvénients et n'offrirait que des avantages fort incertains. Jusqu'à présent, la seule législation existante est le bill sur l'emprunt qui autorise les souscriptions non pas précisément en nature mais en ordres sur les facteurs de produits pour le montant des ventes de tant de balles de coton, de tant de boucauts de sucre, &c. Le chiffre des souscriptions déjà recueillies représente plus de cinquante millions de dollars et on espère qu'il atteindra à cent millions. L'émission de bons du trésor, remboursables d'ici à deux ans, autorisée par le Congrès [illegible] à concurrence de [illegible] déjà pourvu aux besoins les plus pressants du gouvernement, et avec les cent millions de la souscription [illegible] produits les dépenses nécessitées par la guerre se trouveront couvertes. La seule difficulté réside donc dans la réalisation de ces produits.

Le gouvernement se trouve dans le même embarras que les habitants, et pour tous le problème à résoudre est la levée du blocus.

On s'est beaucoup préoccupé, avant la bataille de Manassas, et on se préoccupe encore, dans une certaine limite, des mesures propres à mettre notre récolte de coton à l'abri des saisies et des coups de main que pourrait tenter M. Lincoln. La promesse faite, avec beaucoup de sérieux, par M. Seward à l'Angleterre que le Nord serait à même de lui livrer les cotons du Sud au mois d'octobre, avait [illegible] paru les gens timides un émoi que la victoire de Manassas a un peu calmé.

Cependant comme en temps de guerre il importe de pourvoir à toutes les éventualités voici les moyens qui ont été adoptés pour rendre nulle toute tentative de nos ennemis avec les consommateurs de coton. Le gouvernement a prohibé par un décret l'exportation par terre des cotons, en exceptant toutefois la frontière du Mexique. Par cette prohibition, appuyée par des pénalités sévères (confiscation du coton et des chemins de fer ou bateaux ayant servi au transport) le Nord se trouve frustré de l'espoir qu'il avait conçu de voir une grande partie des cotons du Sud remonter par les chemins de fer ou les cours d'eau pour trouver une sortie dans les Etats libres.

A côté de cette importante mesure prise par le gouvernement des Etats Confédérés viennent se placer les résolutions adoptées par les particuliers dans le but de mettre le coton à l'abri des chances de la guerre. Bien que tout le monde connaisse déjà la circulaire adressée par les facteurs de coton de la Nouvelle-Orléans à leurs commettants nous croyons devoir en reproduire le texte pour compléter notre exposition.

Les soussignés facteurs de coton dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vue des intérêts de toutes les parties, recommandent à leurs clients et correspondants, de n'expédier aucune portion de leur récolte à cette ville, et de ne pas déplacer le coton de leurs habitations, jusqu'à ce que le blocus soit pleinement et entièrement abandonné, ce dont avis sera dûment donné.

Comme auxiliaire à cette décision, le conseil des assurances de la Nouvelle-Orléans a décidé qu'aucune assurance ne serait consentie sur le coton envoyé contrairement à cet avis, soit pendant le voyage, soit lorsqu'il serait emmagasiné dans les presses.

Ce mouvement inauguré à la Nouvelle-Orléans s'est étendu à l'Alabama et à la Géorgie, et il tend à devenir unanime dans tous les Etats cotonniers. A très peu d'exceptions près, chaque habitant cotonnier gardera sa récolte sur son habitation jusqu'à ce que l'exportation puisse se faire librement. Une résolution, qui paraît être également unanime de la part des habitans, est de brûler leur récolte plutôt que d'en laisser tomber une seule balle aux mains de l'ennemi. L'occupation partielle du territoire par les forces fédérales, ou la prise d'un des ports de mer du Sud ne serait donc d'aucun avantage pour les puissances européennes qui ont un besoin absolu de notre coton. Par la fermeté que vient de témoigner le Sud il est clairement démontré à l'Europe que le seul moyen d'obtenir la matière première, qui est indispensable à l'alimentation de ses manufactures, est la levée du blocus.

Entre producteurs et consommateurs l'intérêt est le même et nous croyons que des deux côtés les efforts seront faits pour arriver au but commun. Ces efforts de la part des Etats Confédérés doivent consister à fournir un prétexte d'intervention aux puissances européennes. Lorsque les flottes d'observation de la France et de l'Angleterre seront devant les ports du Sud et aux bouches du Mississippi pour prendre note des violations du blocus, ce sera aux ports bloqués à faire les frais de ces violations, c'est-à-dire à envoyer des goëlettes ou des steamers rapides déjouer la vigilance des croiseurs et, par des entrées et des sorties répétées, établir l'inefficacité du blocus. Le reste sera l'affaire des flottes étrangères qui ont pour instructions de ne plus reconnaître le blocus dès qu'il cessera d'être effectif.

On a proposé de suspendre la perception des droits de douane pendant toute la durée de la guerre, afin d'encourager les navires européens à courir le risque du blocus par l'appât d'un profit plus considérable. En attirant ainsi un grand nombre de navires il serait à peu près certain que le blocus serait brisé sur plusieurs points, et qu'ensuite les bâtiments étrangers seraient protégés à leur entrée et à leur sortie par les escadres de leur nation. Si le gouvernement avait la conviction que le blocus dûrera encore plus de deux mois, il ferait bien de recourir à ce moyen. Autrement nous croyons qu'on aurait tort d'adopter ce libre échange provisoire pour rétablir le tarif dans trois mois, et serait jeter la perturbation dans les relations commerciales déjà bien assez troublées.

Le tarif des Etats Confédérés dont la mise à exécution a été fixée au 31 août, a été publié par le Moniteur en France et a dû être porté également à la connaissance des autres pays manufacturiers. Ce sont des relations toutes nouvelles que l'importation étrangère va établir avec le Sud, et il n'est pas certain que les importateurs étrangers voudraient ajouter les risques d'une saisie par les croiseurs fédéraux aux chances d'un premier envoi de marchandises dans un pays placé dans la situation où est le Sud en ce moment. Dans l'intérêt du prompt établissement de relations étendues avec les manufactures d'Europe, il faut que le Sud en assure la stabilité en garantissant la fixité de son tarif et la liberté de ses ports. Les fabricants européens ne s'aventureront pas à entrer en affaires avec nous à moins de savoir positivement à quoi s'en tenir sur les conditions qui leur seront faites.

Notre conclusion est donc "que le Sud s'aide et on l'aidera." Qu'il fasse des sacrifices, quelque coûteux qu'ils soient, nous ne dirons pas pour détruire les escadres fédérales — ce serait trop ambitieux, mais pour briser le blocus au risque de perdre une douzaine de goëlettes. Les puissances étrangères seront faciles à contenter en ce qui concernera les violations du blocus; mais elles ne voudront pas avoir tout à faire, si disposées qu'elles soient à contribuer à l'ouverture de nos ports. Une grande nation qui a proclamé sa neutralité n'aime pas à se donner ouvertement un démenti à elle-même. Aussi, indépendamment des mesures que le gouvernement confédéré a dû prendre pour agir contre les escadres fédérales par la force, il y aurait lieu, selon nous, d'organiser dans chaque port un plan, ayant pour objet d'effectuer, en vue des escadres anglaises et françaises, des violations du blocus, c'est-à-dire des entrées et des sorties de bâtiments. A la Nouvelle Orléans, avec une demi douzaine de remorqueurs et quelques goëlettes, on pourrait organiser facilement une partie de barres à jouer contre le Brooklyn et son compagnon de croisière. Toute la question est de faire un fonds pour couvrir les risques. On perdrait assurément beaucoup moins à faire quelques tentatives de ce genre qu'on ne perdra par la prolongation du blocus jusqu'au mois de décembre. Avis aux intéressés.

APPEL DE TRENTE MILLE VOLONTAIRES AU TENNESSEE.— Le gouverneur Harris, du Tennessee, a lancé une proclamation pour appeler sous les armes trente mille volontaires qui formeront le corps de réserve du Tennessee.

CAPTURE DE 40 VAISSEAUX.— Une dépêche spéciale reçue par le Commercial Advertiser de New York, annonce que 40 bâtiments d'un [illegible] du Massachusetts ont été enveloppés et enlevés par les confédérés.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

DEPECHE DE L'APRES-MIDI.

La guerre au Missouri.

Springfield, Mo., 8 août.—L'anxiété la plus grande règne ici par suite du bruit que les médiéonaux ont cerné la ville.

Les magasins sont fermés et les amis de Lincoln ont fait leurs paquets.

La banque de l'Etat a remis ses espèces au général Lyon. (La dépêche ne dit pas si c'est volontairement.)

Potosi, 8 août—Une troupe de 190 sécessionistes a passé à travers cette ville et a tué un des Homeguards en passant deux des siens. Onze cents méridionaux sont à trente milles d'ici.

St Louis, 8 août—On assure que Jeff. Thompson rôde dans le voisinage immédiat du cap Girardeau.

(Nous rappelons que le télégraphe dans le Missouri est sous le contrôle des fédéraux.)

Retour du prince Napoléon.

New York, 12 août. — Le prince Napoléon est reparti de Washington pour New York.

Prises et Corsaires.

New York, 12 août. — La Mary Alice qui avait été reprise à l'équipage de prise du Dixie est arrivée ici.

Forteresse Monroe, 12 août—Le Quaker City a amené le George O Baker avec son équipage dans les fers. Le Baker avait été capturé à Galveston puis repris à la hauteur du cap Hatteras par le corsaire York qui plaça à bord quatre confédérés. Le York fut chassé ensuite par une canonnière, et fut échoué et brûlé par l'équipage qui se sauva à terre.

Caucasus de New-York.

La Tribune dit que Garibaldi a offert ses services au gouvernement fédéral qui les a acceptés. Il aura le rang de major-général.

Jno Bigelow, du Post, a été nommé consul des Etats Unis à Paris.

Le correspondant à Washington du World dit que l'on empêche les paysans Virginiens de venir apporter leurs produits au marché de Washington.

Le général Wool a reçu l'ordre de prendre le commandement de la forteresse Monroe. On n'avait pas de nouvelles du lieutenant Crosby parti depuis quatre jours en reconnaissance avec un détachement.

St-Domingue.

New York, 12 août.— Le brick Laura, parti de St-Domingue le 25 courant, annonce que les difficultés entre la république d'Haïti et l'Espagne avaient été arrangées. Les autorités espagnoles ont publié un décret qui déclare l'esclavage aboli pour toujours.

Affaires postales.

Louisville, 12 août.— Le maître-général des postes refuse de délivrer les lettres de l'intérieur adressées aux Etats séparés et envoyées au bureau des lettres mortes. On les couvre dès qu'on les reçoit et on les renvoie aux signataires.

Les lettres de l'étranger seront remises sur la présentation d'un ordre des personnes auxquelles elles sont adressées.

—DEPECHES DE NUIT—

Nouvelle importante, si elle est vraie.

Louisville, 12 août—Un membre du Congrès de la délégation du Kentucky, qui est l'ami particulier et le confident du secrétaire Chase, dit que le système des permis va être abandonné, et que les articles reconnus universellement comme étant de contrebande de guerre seront seuls exclus du droit d'entrée à cet endroit. En conséquence les toiles, cordes servant à l'emballage du coton, les objets fabriqués, les provisions de bouche et les autres menus articles seront admis à passer. Le libre passage est également réclamé avec instance pour les drogues et médicaments.

Maxime des habitants de New-York.

La délégation de New York insiste pour envoyer le général Wool en mission secrète. Le commerce doit précéder l'emprunt,—telle est la devise newyorkaise.

☞ Par suite d'une rupture des fils télégraphiques, nous sommes privés de plus amples nouvelles.

LES MARAUDEURS DU KANSAS ET LES INDIENS.— Le Times de Fort Smith, du 2 août, annonce sur l'autorité d'un M. Lanigan, arrivé de Fort Gibson, qu'un combat a eu lieu entre une bande de maraudeurs du Kansas, commandée par un docteur Taylor et les Indiens Cherokees commandés par un blanc du nom de Miller. Les Indiens ont tué 23 des bandits et en ont fait 28 prisonniers. Ils ont pendu deux des prisonniers et on ont fusillé deux.

UN COLONEL DE LINCOLN DANS L'EMBARRAS.—L'ex-chroniqueur théâtral du Courrier des Etats Unis, le spirituel R. de Trobriand, s'est fait nommer colonel du régiment des Gardes Lafayette de New York. Mais il paraît que la plupart des officiers et soldats de ce régiment ne partagent pas l'enthousiasme bouillant qui a porté le feuilletoniste colonel à offrir son épée à Lincoln, ce qui est plus probable ils ne se soucient pas de combattre pour une cause mauvaise et déjà perdue. Ce fait ressort de l'avis suivant que nous trouvons dans le Courrier:

55me REGIMENT—GARDES LAFAYETTE.
Avis.

LE COLONEL DE TROBRIAND porte à la connaissance de quelques officiers du 55me régiment de milice de New York, qui, ne se décidant pas à partir pour la guerre, n'ont point paru au camp Lafayette, New Dorp (Staten Island,) que leur démission est demandée, dans le délai de huit jours, à partir de lundi, 5 courant, sans exception pour aucun. Faute par eux d'obtempérer à cette demande ils seraient traduits en cour martiale pour refus de service.

Avis est également donné à ceux des sous officiers et soldats qui ne comptent pas suivre le régiment, qu'ils aient à rentrer, au bénéfice des recrues arrivant chaque jour, les effets d'uniformes qui ne leur appartiennent pas en propre.

R. DE TROBRIAND,
Colonel commandant.
P. A. GERDY,
Adjudant.
Camp Lafayette, New Dorp, Staten Island.

BOMBARDEMENT DE GALVESTON. — Les journaux de Galveston nous apportent la nouvelle d'un engagement entre les batteries de Galveston et le steamer South Carolina, suivi d'un commencement de bombardement dirigé sans avis préalable par ce steamer.

Le samedi 3 août, la goëlette Dart, une des prises armées du steamer de blocus avait échangé cinq à six coups de canon avec les batteries de l'île Galveston pour s'assurer de la portée des canons de la batterie. Le lundi, le South Carolina remorquant une de ses prises et suivi par le Dart et après diverses manœuvres, vint se placer à portée des batteries. Le colonel Moore qui commandait, donna le signal de l'attaque et le feu commença de part et d'autre. Après l'échange d'un certain nombre de boulets et de bombes, le capitaine Allen fit diriger du steamer des bombes sur la ville. Plusieurs bombes éclatèrent dans l'air et d'autres traversant le toit de quelques maisons vinrent éclater dans l'intérieur, heureusement sans blesser personne.

Une foule de curieux s'était assemblée à l'est des batteries près des collines de sable, lorsqu'une bombe dirigée sur cet endroit vint éclater au milieu d'eux; elle coupa en deux un italien, nommé Frank Sylva, blessa le fils de M. Menard, député collecteur et deux ou trois autres personnes. Au bout d'une demi-heure le South Carolina se retira, et l'on pense qu'un des boulets des batteries s'était logé dans sa coque. Le Dart s'était mis hors de portée.

Tous les consuls ont signé une protestation contre ce bombardement fait sans avertissement et qui exposait les femmes, les enfants et les non-combattants. Cette protestation doit être envoyée au capitaine Aldeen par un parlementaire.

LE PRINCE NAPOLEON ET LINCOLN.— Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis du 5 août:

Arrivé vendredi soir à Washington, le Prince Napoléon est allé rendre visite, samedi matin, au Président Lincoln. S'il faut en croire le Herald, celui-ci aurait adressé au Prince une sorte d'allocution politique, dans laquelle il a interprété sa présence aux Etats Unis, dans le moment actuel, comme une marque de sympathie de la part du gouvernement français. Si quelque chose de semblable a été dit, il faut avouer que l'on comprend singulièrement à la Maison Blanche la réserve de l'incognito.

Quoi qu'il en soit, après être allé passer quelques heures dans les deux Chambres du Congrès, le Prince est revenu dîner à la résidence présidentielle, avec les membres du cabinet, les ministres de France et d'Angleterre, les généraux Scott et McClellan, et quelques autres personnages de marque. Toutes les personnes qui l'accompagnent dans son voyage avaient été invitées avec lui.

Le prince a dû aller visiter hier les campements sur la rive droite du Potomac.

DEMISSIONS MILITAIRES AU NORD.—On annonce que le colonel Bendix, du régiment Steuben, vient de donner sa démission, à la suite de dissidents graves qui se seraient élevés dans ce corps. Dans d'autres régiments allemands, un certain nombre d'officiers ont également donné leur démission; on en cite entre autres 24 parmi les carabiniers de Blenker. Le général Mansfield a ordonné une enquête sur ces faits regrettables.

ASSEMBLEE DE PLANTEURS A ST-LANDRY.— Nous lisons dans le Courrier des Opelousas:

Les habitants de la paroisse St-Landry sont priés de se réunir à la Maison de Cour, en la ville d'Opelousas, mercredi prochain, le 14 août courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération l'avis qui leur a été adressé par les marchands commissionnaires de la Nouvelle-Orléans au sujet de leur récolte.

LES ENROLEMENTS A ST-LANDRY.—Le Courrier des Opelousas publie les paragraphes suivants qui prouvent que la paroisse St-Landry sera dignement représentée aux frontières:

—Nous apprenons que la compagnie du capitaine Henry L. Garland est en voie rapide d'organisation et sera probablement prête à quitter notre paroisse dans une quinzaine de jours pour le théâtre de la guerre.

—Si ce préférant à nos colonnes d'avis, le lecteur verra que le capitaine R. R. Lyons, de Plaquemine Brulée, demande encore quelques hommes pour remplir le cadre de sa compagnie, Les Rebelles de St Landry. Elle aussi, de se porter où le danger menace. à hâte

—Notre jeune ami, M. Charles Hardy, du Grand Coteau, nous dit-on, est en train d'organiser une compagnie de volontaires pour aller rejoindre ses devancières en Virginie, et a déjà recueilli un nombre encourageant de volontaires puisés principalement dans les rangs des Rangers du Grand Coteau, compagnie qui, pour des raisons à nous inconnues, s'est débandée, et dont M. Hardy était le premier lieutenant.

Il est incontestable que notre paroisse peut fournir, et fournira probablement un bataillon entier à l'armée du Sud, ce qui sera sans doute une offre très généreuse de sa part, et qui ferait un contraste frappant avec nos voisins des quatre points cardinaux.

Il y a dans nos campagnes, un nombre considérable de jeunes gens robustes, courageux et capables de d'endurer les fatigues et les privations qu'une armée peut quelque fois être obligée de supporter. Jusqu'à présent on s'était fait un épouvantail terrible de la guerre. Depuis peu, cependant, depuis la victoire signalée de Stone Bridge (Manassas) nos jeunes créoles voient que ce que leurs amis, parents ou connaissances ont fait, ils peuvent le faire, et beaucoup d'entre eux viennent demander l'honneur de défendre le pays en danger. Espérons que bientôt d'autres ouvriront les yeux et rempliront promptement les cadres des trois compagnies maintenant en voie d'organisation. Alors nous compterons avec amour propre, six compagnies dans l'armée des Etats Confédérés. Alors St Landry se sera racheté de l'oubli, de la lenteur inquiétante qu'il avait mis à répondre à l'appel du pays.

N. B.—Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous avons appris que le Dr. Gober de la Ville Platte, est en voie, de son côté, d'organiser une compagnie qui offrira également ses services aux Etats Confédérés. Selon des données que nous recevons, il est probable qu'il réussira à compléter, en temps et lieu, la 7me compagnie de notre paroisse. Hourra! Hourra pour St Landry!

LE TARIF DU NORD ET LE COMMERCE FRANÇAIS.— Voici ce que dit le Courrier des Etats Unis du nouveau tarif de Lincoln:

Passons au tarif:

L'augmentation en bloc de 10 p. c. sur tous les droits actuels, proposée par le Sénat, a été écartée.

Les droits sur le sucre brut sont fixés à 2 cts par livre, avec progression jusqu'à 5 cts, suivant le degré de raffinage:

Le café paiera 4 cts par livre; le thé, 15 cts.

Les vins sont portés à 50 p. c.

Les soieries à 40 p. c.

Les eaux de vie à $1 25 par gallon (première preuve)

Les autres spiritueux à 50 c. par gallon.

C'est une aggravation brutale de 10 p. c. sur les principaux articles de l'importation française, et de 25 p. c. sur nos eaux-de-vie.

Nous avouons ne pas comprendre ce qui a valu cette préférence de rigueurs à notre commerce, dans un moment où l'on affecte à Washington d'attacher un prix spécial aux sympathies de la France, dans un moment surtout où l'Angleterre est entrée avec nous dans la voie d'une liberté commerciale presque sans réserve. Le moyen que l'on prend pour contre-balancer l'influence britannique auprès du cabinet des Tuileries est à tout le moins singulier. Cependant, le Journal of Commerce croit savoir que l'aggravation des droits à l'égard de nos produits a été inspirée "par des considérations politiques." C'est impolitique que notre contrée a dû vouloir dire.

Nos moins impolitique est, à un autre point de vue, la lourde taxe dont on frappe les objets les plus essentiels de la consommation du peuple, à l'heure même où le peuple souffre si cruellement dans ses moyens d'existence.

LES ZOUAVES-POMPIERS DE NEW-YORK.— Les désertions sont si nombreuses et si fréquentes dans ce corps, qu'on annonce son prochain licenciement. La malpropreté et l'ivrognerie font en outre de grands ravages parmi les zouaves, et on reproche à l'administration militaire de ne rien faire pour empêcher cet état de choses.

EUROPE.

Un télégramme de St Jean de Terre Neuve donne le résumé complémentaire suivant des nouvelles apportées d'Europe par le steamer Fulton:

Le général Cialdini a ordonné la mobilisation de 15,000 volontaires à Naples. Il a publié une proclamation dans laquelle il exprime sa confiance dans le peuple et la garde nationale. Il invite le parti libéral à le seconder pour disperser les réactionnaires. Le chef de ces derniers et plusieurs de ses hommes ont été arrêtés à Monte-Solvano.

Le chef des brigands à Monte-Falcone a été fusillé. Cinq cents hommes qui menaçaient Avellino ont été repoussés et on leur a fait cinquante prisonniers. Les brigands s'étaient avancés à huit milles de Naples, espérant le retour de François II.

Les mouvements réactionnaires s'étendent dans les Calabres.

L'emprunt national est très populaire en Italie.

Le pape a reçu de nouvelles assurances que l'armée française demeurerait à Rome.

Quinze nouveaux évêques ont été préconisés: six pour la France, deux pour l'Espagne et sept pour l'Amérique du Sud.

M. Bermudez, ancien ambassadeur d'Espagne à Naples, est retourné auprès de François II.

Une foule considérable s'est réunie devant la résidence du consul anglais à Varsovie aux cris de "Vive la reine Victoria!" et a déposé des bouquets, en témoignage de sa gratitude pour les sympathies britanniques envers la Pologne.

Omer Pacha a débarqué à Raguse. Il a été reçu avec les honneurs militaires et a eu une conférence avec le prince de Montenegro.

Voici le résumé des deux jours de nouvelles apportées par le steamer Anglo Saxon:

Le 24 juillet, la séance du parlement n'a pas offert d'intérêt.

Dans la chambre des communes, un scrutin préparatoire a eu lieu pour l'élection d'un membre pour la ville de Londres, en remplacement de lord John Russell. Les compétiteurs étaient le lord-maire Cubit, conservateur, et M. Weston Wood, libéral.

Un conseil privé a été tenu le 25, pour prendre des arrangements au sujet de changements ministériels qu'on s'attendait à voir publiés le lendemain. On annonce que sir Robert Peel sera nommé secrétaire d'Irlande.

Le Morning Post assure que lord Palmerston reprendra son ancienne position d'avocat de la politique étrangère du gouvernement britannique, dans la chambre des communes.

Un meeting public, relatif à la crise américaine, s'est réuni à Londres le 24 juillet, sous la présidence de lord Shaftsbury. Le but de la réunion était de présenter un témoignage au Dr Cheever, de New-York. Le docteur s'est exprimé avec force contre les Etats sécessionnistes, en défendant l'abolition de l'esclavage comme un devoir incombant au gouvernement fédéral.

L'empereur Napoléon devait quitter Vichy dans un jour ou deux.

Le duc de Broglie a laissé tomber le procès qu'il avait intenté au préfet de police, tous les exemplaires de sa brochure saisis par la police lui ayant été rendus.

La Bourse était calme, mais ferme. La rente fermait à 67 fr 70 c.

Un décret a été publié en Italie, fixant les conditions de l'emprunt national. Un autre décret ordonne l'établissement d'un grand livre de dette publique d'Italie.

Les dépêches napolitaines continuent à parler d'actes de brigandage, de pillage et de meurtre, sur une grande échelle.

COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE.

Le steamer Athénien, arrivé mardi dernier de Liverpool, nous apporte des nouvelles de la côte occidentale d'Afrique. Le consul anglais à Lagos, M. Foote, était mort le 27 mai des suites des fatigues de l'attaque de Porto-Novo. Le roi du vieux Calabar, Eyo Honesty II, a succombé le même jour. Son successeur n'était pas encore désigné, le steamer anglais Afecto a été envoyé dans le haut de la rivière avec la mission de prévenir les troubles qui pourraient éclater à l'occasion de cette succession.

Un négrier, le Flight de Boston, avait été capturé en mer par le navire anglais Falcon, avec 554 nègres à bord, et amené à Sierra-Leone le 9 juin. La traite continue à être très active à Whydah; tout le long de la côte, les traitants ont établi une ligne de télégraphie au moyen de laquelle ils apprennent l'approche des croiseurs européens et peuvent ainsi leur échapper.

L'état des affaires de la Côte-d'Or menace de se compliquer sérieusement. Les chefs et les principaux indigènes, ainsi qu'un assez grand nombre de résidens du cap Coast ont résolu de ne plus payer d'impôt au gouvernement anglais. On accuse les traitants portugais et américains de pousser les naturels à la révolte contre les Anglais, dans le but de profiter des embarras qui en résulteraient pour se livrer plus librement à leurs opérations de traite.

Le roi de Dahomey continue à envoyer un grand nombre d'esclaves à Whydah. Dès qu'un croiseur se montre, un des nombreux négriers qui se trouvent à l'ancre, prend le large, à vide bien entendu; le croiseur lui donne la chasse, et les négriers chargés en profitent aussitôt pour prendre la haute mer.

Le prince Adam Czartoryski, ancien président du gouvernement national de Pologne en 1831, est mort hier soir au château de Montfermeil, près Paris, âgé de quatre-vingt-douze ans, entouré de sa famille et de ses compatriotes dévoués. Sa mort a été précédée d'actes qui, comme sa vie, témoignent d'une piété sublime en même temps que de ce dévouement à sa patrie qui a été le caractère distinctif de sa longue et belle carrière.

LA SANTE DE L'EMPEREUR. — Nous lisons dans le Moniteur du 15 juillet:

L'empereur continue à éprouver un excellent effet de son séjour à Vichi. Dimanche, Sa Majesté a fait une nouvelle excursion à l'Ardoisière, où elle a dîné; une table de vingt couverts avait été dressée en plein air pour l'empereur et ses invités.

Mardi, dans la matinée, les jeunes élèves du collège de Roanne, sous la conduite de leurs supérieurs, sont venus complimenter l'Empereur, et leur musique a exécuté plusieurs morceaux sous les fenêtres de la résidence impériale.

Chaque jour l'empereur fait de longues promenades à pied, et son attention se porte sur les diverses améliorations dont on pourrait doter l'établissement thermal et ses environs.

Décédé, hier, à midi et demi, à l'âge de 55 ans, JOSEPH VALLIENNE, natif de Rosé, département de la Sarthe (France). Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 9 heures. Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue de la Levée, près les Casernes.

De la part de sa veuve.

CHRONIQUE LOCALE.

Un appel aux Dames—Nous avons fait ressortir, il y a quelques jours, la nécessité de fournir à nos braves soldats, avant l'hiver qui, en Virginie, commence dès le mois de septembre, les vêtements nécessaires pour la campagne prochaine. Les citoyens ont de suite répondu à cet appel qu'on leur adressait non seulement d'ici mais encore de toutes les parties du Sud, et les étoffes ont été envoyées dans notre ville avec une rapidité dont nous aurions lieu d'être étonnés si nous ne connaissions la générosité sans bornes et le patriotisme des Louisianais. Déjà vingt mille uniformes ont été taillés, la bordure, les boutons, tout est prêt; il s'agit maintenant de les coudre et cela dans le plus bref délai possible, afin que les volontaires puissent les recevoir dans les premiers jours de septembre.

Les dames de la Nouvelle Orléans et de notre Etat—car c'est à elles que nous nous adressons spécialement cette fois, c'est sur leur amour du pays que nous comptons le plus—comprendront que si elles n'entreprennent pas le travail elles-mêmes, et le comité était forcé de le faire à ses propres frais, nos troupes qui déjà manquent presque d'habillements, ne recevraient les articles dont ils ont tant besoin qu'après avoir enduré des souffrances qu'il serait facile de leur épargner. Le moment est venu de donner une nouvelle preuve de dévouement à la cause du Sud, et de se rappeler ceux qui le défendent et l'honorent dans les plaines de la Virginie.

On nous prie de dire que celles des dames qui voudront bien se charger de coudre le linge sont priées de le faire savoir au bureau de M. A. B. James, rue des Magasins No 27, et chez MM. M. & R. J. Kursheedt, rue du Camp, No 114, où il leur sera livré, un, deux ou plusieurs vêtements, qu'elles auront l'obligeance de renvoyer le plus tôt possible aux mêmes endroits.

Le Gouverneur a expédié, dans le courant de la semaine dernière, une grande quantité de couvertures à tous les régiments et à tous les bataillons de la Louisiane. Certains spéculateurs qui, en prévision d'une demande extraordinaire, avaient accaparé ces articles et espéraient s'enrichir aux dépens du pays, ont dû se convaincre d'un bienfait raisonnable au lieu des prix exorbitants qu'ils exigeaient.

Recorder Gastinel—M. Theo Durant a été envoyé devant la première Cour de District sous prévention d'avoir assailli M. H. Pédesclaux, le 8 août au matin.

Michel Richet est accusé d'avoir insulté Marie Sandbourie.

Ann Williams se plaint d'avoir été grossièrement insultée par C. F. Fisher.

Un affidavit dit que Mme Angelina Bellanger a parlé trop rudement à Marie Laporte.

Abraham Schwartz accuse S. Weiner d'avoir reçu un billet de trois mille piastres qu'il savait lui avoir été volé. Le plaignant est le même qui n'a pas réussi dernièrement à faire reconnaître la culpabilité de plusieurs, parce qu'il accusait de larcin, parce qu'elles avaient des propriétés vendues par sa femme, dont il est séparé.

L'officier Gonzales [illegible] Jos. Lamille de vol de [illegible] au marché aux légumes.

Bernard [illegible], auquel on a pris une montre en or et une autre en argent, accuse du vol Theo. Davis, Jos. Turpy et Michael Rodman, arrêtés par l'officier Ben Leggett. Turpy a fourni un cautionnement; ses amis ont été écroués en attendant l'interrogatoire.

Première Cour—Le Grand Jury a siégé hier. Il a trouvé lieu d'accusation pour meurtre contre Patrick Boyle qui a tué Michael Farrell, le 20 juillet 1861, dans le magasin de comestibles de Mme Duignan, rue St Joseph, entre Tchoupitoulas et Nouvelle-Levée. Farrell était dans l'établissement lorsque Boyle y entra et lui demanda de payer à boire; il s'y refusa. Boyle l'insulta et finit par le poignarder.

Le Jury n'a pas trouvé lieu à poursuivre John Kennedy qu'un affidavit accusait d'avoir tué John Dougherty, le 6 juillet, à l'encoignure des rues Douane et Franklin. Le rixe a eu lieu au fond d'une mauvaise maison. Kennedy prit le parti d'un homme que Dougherty battait, ce dernier s'arma d'un pistolet, tira la détente, mais la capsule rata; c'est alors seulement que Kennedy se servit de son couteau.

L'Avocat de District a demandé et obtenu la mise en liberté d'Amedée Roger, h. c. l., accusé d'assaut et batterie, et de Jos Davis, accusé de porte d'armes cachées.

Paragraphes.—Les membres de la deuxième compagnie du régiment des Gardes d'Orléans se réuniront à leur arsenal, cette après-midi, à trois heures précises, pour escorter la Watson Battery. Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

L'état sanitaire de notre ville est des plus satisfaisants. Il n'y a eu que quatre-vingt-six décès, dans les limites de la Nlle-Orléans, dans la semaine expirée le 11 du courant. Trois personnes sont mortes d'inflammation des intestins, quatre de congestion cérébrale, une de brûlure, quatorze de consomption, cinq de [illegible] quatre de maladie du cœur, trois de [illegible] huit mort-nés, deux de dentition, [illegible] accouchement et une de blessures.

Le cadavre dont il a été question dans [illegible] d'hier et qu'on a trouvé dans le fleuve, [illegible] rue Bienville, est celui de Richard, [illegible] Louise Richard, et âgé de vingt-deux ans, [illegible] était un esclave de prix. Il s'est noyé [illegible] se baignant.

Dimanche, entre onze heures et minuit, [illegible] déclaré dans la cuisine de la résidence [illegible] Madison [illegible]

[illegible]

Arrestation d'un Suspect.— Frédéric S. Law a été arrêté hier soir sous prévention de trahison et de contre-correspondance avec l'ennemi. Il a eu ... avait dernièrement à sa mère, Mme Caroline Law, demeurant à Burlington (New Jersey) une lettre où il formait un alphabet secret, et par laquelle il promettait d'envoyer prochainement d'importantes nouvelles. La lettre fut ouverte à Memphis par un commis aux militaires, qui inspecte toutes les correspondances, et renvoyée ensuite au Maire de la Nlle-Orléans. M. Monroe a immédiatement fait arrêter M. F. S. Law qui a d'abord nié avoir entretenu aucune correspondance. Mais la lettre lui ayant été soudainement mise sous les yeux, il se troubla et finit par confesser qu'il en était l'auteur. Au moment d'être conduit en prison, il se réclama du consul anglais et lui dit qu'il invoquait sa protection, comme étant un sujet anglais et ayant été à l'âge d'un an. Le consul répondit ... qu'il avait intention de protéger les innocents, mais non les coupables. Il fut alors écroué à la prison de paroisse où il attend le moment de comparaître devant la Cour des Etats Confédérés. Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.

Rectification. — C'est par une erreur de rédaction que nous avons dit hier que le tailleur nommé Fogle s'était pris à son propre piège et avait reçu la balle destinée au voleur. Comme le disait notre chronique anglaise, c'est le commissaire de rue qui avait préparé le piège dans la chambre, et c'est un voleur ... ne pas à l'aide d'une fausse clé que le malencontreux tailleur s'est trouvé atteint par la balle du pistolet.

☞ Savez-vous pourquoi les Confédérés seront sans cesse victorieux?

—Parce qu'ils auront un chef invincible en Toutant (tout temps.)

TELEGRAPHIE VOLANTE. — Nous trouvons dans les journaux parisiens un plan de télégraphie volante, dont la description devrait être envoyée à nos généraux en Virginie.

—Des essais fort intéressants de télégraphie volante ont été faits hier au Champ-de-Mars par des soldats du régiment d'artillerie à cheval de la garde impériale, casernés au quartier de l'Ecole Militaire, et dirigés par des officiers de ce corps.

Un certain nombre d'artilleurs à cheval, suivis d'une voiture suspendue et bien attelée, dans laquelle se trouvaient des lances servant de poteaux télégraphiques, plus le fil conducteur de l'électricité, s'éloignaient rapidement aussitôt que l'extrémité de ce fil avait été fixée au sol à l'aide d'un piquet.

A 30 mètres de distance, un cavalier descendait de cheval, prenait une lance qui lui était remise par un artilleur placé dans la voiture, et enfonçait cette lance en terre, en lui faisant faire un demi-tour sur elle-même, de manière à ce que le haut se trouvât entouré par le fil électrique.

Le cavalier affermissait ensuite cette lance au moyen de deux haubans fixés eux-mêmes au sol avec deux piquets; puis la même opération s'effectuait successivement avec rapidité par d'autres cavaliers, mais alors elle ne se renouvelait plus que de cent mètres en cent mètres, tandis que la distance à laquelle le premier poteau avait été planté, était, comme il vient d'être dit, de trente mètres seulement.

Ces expériences ont démontré la possibilité d'improviser une ligne télégraphique, en cas d'urgence, pour des armées en campagne, par exemple, et cela dans le temps strictement nécessaire aux hommes et aux chevaux pour se porter du point de départ au point d'arrivée.

En cas d'obstacles pour la voiture résultant des accidents de terrain, chaque cavalier chargé de planter une lance-poteau, porterait cette lance au bras et à l'étrier, comme cela se pratique dans les régiments de lanciers.

—Blondin, dont quelques journaux avaient annoncé la mort, a fait dernièrement, au Palais de Cristal, sa onzième ascension sur la longue corde tendue au dessus des fontaines, en présence de la plus nombreuse réunion de spectateurs qui ait encore assisté à ses représentations à Londres.

"Après avoir marché ou plutôt couru le long de la corde, depuis le centre jusqu'au mât du sud, dit le Daily News, Blondin s'est bandé les yeux, puis s'est enveloppé dans un sac. Dans cet accoutrement, il est parti à reculons, faisant souvent semblant de tomber et quelquefois lâchant presque la corde. Arrivant en face du transept central il s'est débarrassé du sac et de la couverture. Ensuite, il s'est mis les pieds dans des paniers, s'est lié les bras et les jambes, et, en cet état, il s'est dirigé vers le mât du Nord. Là, il a été ses chaînes, et assis sur sa perche, il a couru rapidement en arrière, s'arrêtant par intervalles, pour se tenir sur la tête ou s'étendre tout de son long et faire un ou deux sauts périlleux. Il a été couvert d'applaudissements, et, à son retour dans la loge de la reine, il a reçu des hauts personnages les compliments les plus flatteurs.

—Si la loi anglaise a des failles qui laissent échapper le meurtrier d'un Indien, elle est impitoyable pour l'infraction à une promesse de mariage. Pas de circonstances atténuantes. L'avocat Hawkins les plaida en vain pour défendre le pauvre Barnett devant les assises d'Hertford contre les parens de la jeune et belle miss Hedge. "Messieurs les jurés, leur dit-il, "jetez les yeux sur mon client, il a les cheveux "rouges, ou plutôt une perruque marron, il est "vieux, grand comme ma botte, méchant comme la gale, et bête Dieu sait combien! Vous "figurez-vous bien le mari qu'il ferait pour "cette charmante personne que voilà! Combien l'on rirait de les voir accouplés! Car enfin "supposez mon Barnett dans toute la splendeur "de la toilette la plus fashionable, habit bleu "à boutons d'or, pantalon nankin, canne ou "cravache à la main, et muni de toutes les petites friandises du goût le plus exquis, brelo"ques et doux col, il n'en sera que plus ridicule. "C'est assurément l'époux le moins désirable "que ce petit monstre de laideur."

FEUILLETON.

UN MYSTERE.

V.

Il est parvenu à tourner la clé sans bruit dans la serrure. Il est entré!

La chambre est sombre. Il distingue à sa gauche une alcove, sur la droite une cheminée; mais ses yeux, sans s'arrêter à détailler les objets qui l'entourent, vont immédiatement à Mme Lemarchand.

Mme Lemarchand est dans un immense fauteuil en chêne sculpté; le fauteuil est tourné vers la fenêtre, qui elle même donne sur la place.

Le commis-voyageur n'aperçoit d'abord que la dentelle du bonnet et la pèlerine noire qui couvre les épaules de cette femme.

Les boiseries de la chambre sont brunies par la fumée, les tentures sont vertes.

Sur la cheminée, deux flambeaux en cuivre trônent solitairement à droite et à gauche d'une petite glace encadrée dans la boiserie. Les bobèches sont en papier frisé; elles sont le dernier ouvrage de Claire, qui chaque année les remplaçait lorsqu'elle venait voir sa grand'mère.

Il n'y a pas de pendule.

Mme Lemarchand sait l'heure par la montre en or, de forme ancienne, qu'elle tient dans sa main, comme si, impatiente de la marche du temps, elle voulait en précipiter le cours, en consultant plus souvent les aiguilles.

Une petite table à ouvrage est placée près d'elle. Sur le bord, brille la tabatière de Mme Lemarchand, garnie d'un cercle d'or et d'une miniature d'homme. Un peu plus loin, un livre est fermé; on ne l'ouvre pas souvent.

Tout est triste dans cette chambre.

Pas la moindre dorure n'y vient sourire à l'œil. C'est là qu'a enterré sa vie, cette femme qui a soixante mille livres de rente.

Cette chambre est un véritable tombeau.

Que d'espérances y ont été ensevelies! Que de regrets y ont pris naissance, s'y sont incarnés et y ont revêtu une forme! Que de pensées amères y sont fait jour, que de désespoirs y ont été comprimés!

Edouard, en voyant cette femme immobile, silencieuse, se repentit d'être entré, car il se sentit en face d'une grande douleur; une lueur mystérieuse éclaira devant lui et comme à ses pieds un abîme sans fin de désolation et de deuil.

Il fit un pas pour se retirer.

Sa chaussure craqua sur le parquet.

Le chat leva la tête, aperçut un étranger. Peut-être depuis sa naissance n'avait-il jamais vu d'autre visage que celui de sa maîtresse et de Brigitte. Effrayé, il sauta de dessus les genoux de Mme Lemarchand et alla se réfugier sous le lit.

Mme Lemarchand se dressa debout comme un spectre devant le jeune homme qui frissonna. Il n'avait plus bas encore que la veille en entrant cette femme.

—Pardon, madame, lui dit-il.

Celle ci fit un geste, du doigt elle montra la porte.

—Sortez, monsieur.

Ce fut les seules paroles qu'elle prononça.

Grande, droite, immobile sous sa longue robe noire, le bras tendu, elle ressemblait à une de ces apparitions fantastiques telles qu'Edouard Charpin aimait à en rencontrer, dans ces romans de cabinet de lecture avec lesquels il cherchait à bercer le soir sa fatigue à la fin d'une journée entièrement livrée aux affaires.

Il frissonna, il fut pris du désir de s'enfuir, mais il aperçut au milieu de la place l'hôtelier Lévêque, qui souriait en montrant le pavillon; il eut pris pari perdu, il entendit les huées dont on l'accablait; puis il se dit qu'une fois sorti, il ne rentrerait sans doute jamais dans la maison, l'amour-propre lui rendit son courage.

—Après tout, se n'est qu'une femme, se dit-il.

Et, se raffermissant dans ses résolutions, au lieu de sortir, il prit une chaise, l'avança près de Mme Lemarchand, l'invita d'un geste à se rasseoir comme s'il eût été chez lui et qu'elle eût été l'étrangère: puis il s'assit, se moucha et se disposa à entrer en matière.

L'étonnement de Mme Lemarchand était tel, qu'elle fut une minute à trouver une parole.

Mais la surprise ne dura pas.

Elle se précipita vers la sonnette de la cheminée. Son coup fut tellement sec et énergique, que le cordon lui resta dans la main.

—C'est inutile, Madame, dit Edouard avec le plus grand sangfroid. Si vous m'aviez fait l'honneur de m'écouter, vous auriez su immédiatement que Brigitte ne peut venir. Elle est sortie.

—Elle est sortie! fit Mme Lemarchand.

—Oui Madame, j'en conviens; elle n'est pas loin, mais son indisposition est de nature à l'empêcher d'accourir près de vous. Je vous demande humblement pardon à vos ordres.

—Je vous ai prié de partir.

—Oh! beaucoup dire, mais, en toute circonstance, vos ordres ou vos prières seront suivis. J'ai besoin de vous parler.

—Qu'avez-vous avoir à me dire? je ne vous connais pas, Monsieur.

—Je suis le représentant de l'honorable maison Renard, de Bourgogne.

—Un commis-voyageur, fit la vieille dame avec un geste de souverain mépris.

Ce seul geste, frappèrent au cœur le commis-voyageur et l'exaltèrent.

—Madame, un commis-voyageur est un homme, un citoyen.

—Sortez, Monsieur, mais partez.

—Madame, je connais votre existence tout entière.... Je sais combien vous avez souffert; je sais combien vous avez besoin de forces, Madame, nos vins de cette année sont à des prix très modérés et de qualités excellentes.

Mme Lemarchand roula des yeux étonnés.

—Il vous offre ses vins, se dit-elle. Ai-je rêvé, suis-je folle?

—Madame, un vin généreux ne saurait faire de mal, reprenait Edouard avec volubilité.

—Eh! Monsieur, je n'en bois jamais.

—Vous avez tort, Madame, le vin est le lait des vieillards. Vous vivriez cent ans.

—Et qui vous dit que je veuille vivre? La vie telle que les évènements me l'ont faite m'est à charge.

—C'est pour vous aider à la supporter que je vous offre....

—Quoi! Monsieur, cette plaisanterie n'est pas encore finie? Si c'est un pari, il est cruel.

—Un pari!....... Peut être.

—Brigitte! cria Mme Lemarchand, Brigitte! débarrassez-moi de ce fou.

Plusieurs fois Mme Lemarchand avait eu l'intention de se diriger vers la porte; mais Edouard Charpin avait eu soin de se placer de ce côté; il lui barrait le chemin.

Dans ce moment suprême, elle se leva.

—Puisque vous ne voulez pas sortir, Monsieur, c'est moi qui sortirai.

—Madame.

—Je vous cède la place...... et si vous voulez m'empêcher de sortir, je vous déclare que vous serez obligé de recourir à la violence.

Et d'un pas ferme elle se dirigea vers la porte, écarta de sa main osseuse le jeune homme.

Engager une lutte eût été odieux. Rendons d'ailleurs au commis-voyageur la justice de reconnaître que jamais il n'avait eu l'idée de faire usage de sa force.

Edouard Charpin en était pour ses frais d'invention, de témérité et d'insolence; il n'avait rien appris dans cette visite, et il allait être obligé de se rendre honteusement.

Tout à coup un grondement sourd se fit entendre dans le lointain.

Pendant la conversation du commis-voyageur, le ciel, déjà chargé, s'était assombri de plus en plus. De gros nuages couraient rapidement à l'encontre les uns des autres.

En entendant ce bruit sourd, Mme Lemarchand s'arrêta en prêtant l'oreille. Un effroi subit se peignit sur ses traits.

Edouard surpris écouta lui-même.

Un second coup se fit entendre.

—O mon Dieu, dit la vieille dame, c'est le tonnerre!

Le ciel me vient en aide, pensa le commis-voyageur.

—Madame, s'empressa de dire Edouard Charpin, puis-je vous être utile en quelque chose?

Sans répondre, Mme Lemarchand se laissa tomber sur le premier siège à sa portée.

—Permettez moi, Madame, de vous faire observer que vous vous méprenez sur le sens de ma visite....

Mme Lemarchand ne répondit pas. Elle n'entendait plus. De temps à autre elle dégageait sa tête de ses mains, ouvrait les yeux qu'elle avait fermés, et écoutait. On voyait qu'elle était dans l'attente d'un troisième coup de tonnerre.

—Madame, continua Edouard, les frayeurs que vous éprouvez viennent de la faiblesse de votre constitution, de votre grand âge et d'une nourriture peu substantielle. Si vous consultiez les médecins, ils vous recommanderaient quelques verres de vieux vin chaque jour.

Mme Lemarchand regarda Edouard qui s'apprêtait à continuer ses recommandations. Elle fut quelques minutes à se rendre compte de ce qu'elle éprouvait et de ce qui se passait autour d'elle.

—Oui, Madame, reprenait le commis voyageur, qui, ne sachant que dire, suivait la pente de sa nature et faisait l'article sans s'en douter.

Mme Lemarchand haussa les épaules et retourna s'asseoir dans son grand fauteuil, résignée en apparence, opposant la force d'inertie aux tentatives multipliées de son audacieux visiteur.

Un moment elle avança la main vers l'espagnolette de la fenêtre, pour appeler au secours; mais un nouvel éclair, suivi d'un nouveau coup de tonnerre, la renversa dans son fauteuil.

—Monsieur, cria-t-elle, au nom du ciel, ayez pitié de moi!

Elle était vaincue.

—Que faut-il faire?

—Sortons......Donnez moi votre bras.

Et cette femme, tout à l'heure si forte, qui, depuis trente sept ans, avait eu l'énergie de se cacher du monde et de vivre avec sa douleur sans en mourir, cette femme dont le geste, il y a quelques instans, possédait tant d'empire que le commis-voyageur en avait lui-même subi l'influence au point de songer à s'enfuir, cette femme se prit comme un enfant le bras du commis-voyageur. Un délai lui causait un effroi insurmontable, le bruit du tonnerre l'anéantissait.

Elle avait besoin d'un appui, et, en marchant, l'âme soutenait si peu le corps qui lui servait d'enveloppe, qu'Edouard Charpin chancelait sous le poids qu'il était obligé de soutenir. Les bras osseux de Mme Lemarchand étaient de bois; elle se traînait plutôt qu'elle ne s'avançait, en laissant guider incertaine, irrésolue, dominée par la peur.

—Où désirez vous que je vous conduise? dit Edouard.

Mme Lemarchand hésita un moment.

—Dans la cave, répondit-elle.

(A continuer.) CAMILLE DULAC.

ARTICLES de Marseille—60 caisses vermouth, Noilly, Prat & Co.
100 paniers huile d'olive de 12 onces,
100 do do do 11 onces,
100 boîtes sardines assorties,
100 do olives farcies,
100 do câpres,
A vendre par FREDERIC AVET, 58, et 61 rue Vieille Levée.

ATTENTION.

☞ Marchandises sèches américaines et étrangères. L'attention des acheteurs est appelée à la vente de marchandises sèches américaines et étrangères qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'encan de H. Samory, No 45, rue de la Vieille Levée.—Conditions à la vente.

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui, à midi, au City Hotel rue de la Commune, à la vente à l'encan du bâteau à vapeur Moro, sa machine, ses meubles, &c.—Pour les conditions voir aux annonces.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 12 août 1861.

COTON—Il y a eu peu de demande, mais nous n'avons entendu parler d'aucune transaction. Il a été reçu 20 balles dont une de la nouvelle récolte de Yazoo River.

TABAC—Rien.

SUCRE—Environ 150 boucauts, aux prix antérieurs, à peu près. Fair à fully fair, 5¾ @5⅞; good fair, 6 ...; clarifié, 7 @7½ et 8⅛.

MELASSE—Quelques petites transactions à 25 cts la recuite prime.

FARINE—100 barils de superfine à $5, et 1000 d'extra de choix, en lots, à $6 et $6 25 le baril. La superfine se détaille à $5 50 et l'extra à $6 ... le baril.

MAIS—100 sacs de mélange blanc à 54 cts; 475 de blanc à 55 cts et 282 blanc de fantaisie à 58 cts le boisseau.

AVOINE—1000 sacs à ...t 100 à 52 cts le boisseau.

SON—75 sacs, à $1 ... 35 les 100 livres.

BLE—47 sacs à $1 05, à $1 et 300 de blanc à $1 10 le boisseau.

PORC—Le mess se détaille à $25 le baril.

GRAISSE—La prime en tierçon se détaille à 13 cts la livre.

WHISKY—Le rectifié se détaille à 27½ cts le gallon.

BACON—Les épaules se détaillent à 13 cts, les plats côtes ribbed à 15 cts, les désossés à 17, cts et les jambons au naturel, pagnés au sucre, 16@17 cts la livre.

CAFE—50 sacs de Rio à 30 cts la livre.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 août 1861.

Reçu 319 bœufs du Texas et 200 veaux. Vendu aujourd'hui 241 bœufs du Texas, 25 porcs, 107 moutons et 57 veaux. A vendre sur place, 400 bœufs du Texas, 22 porcs et 218 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, par 100 lb, 1re qualité		— @ —	
	2e	— @ —	
" de Texas, par 100lb, 1re qualité		25 00 @ 35 00	
" "	2e	15 00 @ 20 00	
Veaux		8 00 @ 11 00	
Moutons 1re qualité		3 00 @ 5 00	
" inférieurs		2 00 @ 2 25	
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres		8 00 @ 10 00	
Vaches laitières, par tête 1re qualité		35 00 @ 50 00	

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivés hier.

Steamer Mary T, Phelps, de Vicksburg.
Empire Parish, Grant, du bas de la Côte.
Alabama, Hoskins, Mobile.

Reçu par le fleuve:

Vicksburg—Par le Mary T.—16 balles coton dont une belle coton nouveau, fruits et marchandises diverses.

Bas de la Côte—Par le Empire Parish—4 boucauts sucre, 50 barils mélasse.

—Reçu par le Railroad—

Pontchartrain—Mobile—Par le steamer Alabama—162 balles toile d'emballage, 50 do marchandises, 29 barils farine et marchandises diverses.

Etats Confédérés de l'Amérique,
DEPARTEMENT DU GENIE.
Nouvelle-Orléans, 12 août 1861.

DES propositions cachetées seront reçues pour l'exécution de travaux (de terre) de fortification, près de la ville. Les propositions devront faire savoir le prix par yarde cube, et le nombre de yardes proposées. La terre devra être placée et les travaux exécutés d'après les plans, les profils et les cahiers des charges qui seront fournis. Le déclaré le Département fourniront un ... exigé un cautionnement pour la fidèle exécution des travaux. Les contrats seront adjugés aux enchérisseurs responsables qui demanderont le moins.

Les propositions devront être adressées aux soussignés, aux bureaux de l'Armée, rue de Canal, No 116, et seront reçues jusqu'à midi le treize août, à midi.

F. O. HEBERT, Colonel d'artillerie Et chef des ingénieurs de la Louisiane.
M. L. SMITH,
Major des Ingénieurs des E.-C.
13aout—2t

ALCOOL—46 barils, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue de la Vieille Levée. 13aout—4t

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix—15 poinçons en douane, à vendre par BERNARD TURPIN, 93 rue Vieille-Levée. 13aout—4t

BIERE et Porter de Tennent—50 futailles qts et pts à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 13aout—4t

INDIGO de Guatemala et de Manille, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 13aout—4t

WHISKEY d'Irlande—5 poinçons, à vendre par BERNARD TURPIN, 93, rue Vieille-Levée. 13aout—4t

AVIS.

LA société de PAYAN & CARHART dans cette ville, a été dissoute, d'un commun accord, le 1er août courant.

Thomas C. Payan est seulement autorisé à régler les affaires de l'ancienne maison et continuera le commerce d'habillements en gros, à l'ancien local, rue de Canal, No 72.

THOMAS C. PAYAN,
THOMAS F. CARHART
Nouvelle-Orléans, 10 août 1861. 13aout—1m

PIANOS POUR RIEN!!

MAISON FONDEE EN 1848

CINQ MEDAILLES D'OR.

JULES FAIVRE,

46.........RUE ROYALE.........46

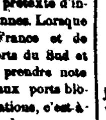

RECONNAISSANT du bienveillant accueil qu'il a reçu et de recevoir du public Orléanais depuis la FONDATION DE SA MAISON, vient d'avoir l'heureuse idée d'une COMBINAISON NOUVELLE, qui mettra l'acquisition de ces excellents instruments à la portée de tout le monde.

PIANOS POUR RIEN.

Tout piano loué de cette maison pendant un laps de temps suffisant pour que le montant de sa location atteigne le chiffre de sa valeur, sera dès lors acquis au LOCATAIRE, qui en deviendra par le fait l'exclusif PROPRIETAIRE.

NOTA—Les prix de location et de vente demeurent les mêmes que par le passé. 6 aout—auld

Comité pour secourir les Volontaires.

LE Comité siégera désormais TOUS LES JOURS, dans la chambre No 6, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, de 9 heures à midi, afin d'enregistrer les noms des familles pauvres des volontaires absents, avant de distribuer l'argent voté par le Conseil.

On devra prouver au comité qu'on a droit au secours.

Les habitants du PREMIER DISTRICT devront s'adresser au comité VENDREDI et SAMEDI, 9 et 10 du courant.

Les habitants du DEUXIEME DISTRICT s'adresseront LUNDI, 12 du courant.

Les habitants du TROISIEME DISTRICT s'adresseront MARDI, 13 du courant.

Les habitants du QUATRIEME DISTRICT s'adresseront MERCREDI, 14 du courant.

Les demandes pourront ensuite être faites n'importe quel jour.

Les jours de distribution seront annoncés dès que les tableaux seront achevés.

CHAS C. CAMPBELL,
Secrétaire du Comité.
Nelle-Orléans, 9 août 1861. 10 aout

Ouverture de deux magasins.

LE soussigné informe le public en général, qu'il vient d'ouvrir DEUX MAGASINS, rue Royale, encoignure St Pierre. Un est tenu par Mme Legros qui se livrera spécialement à la confection des chapeaux pour dames et enfants. On peut voir en ce moment un très joli choix des articles suivants, chapeaux, fleurs, rubans, voilettes, mantelets, cols, manchettes, coiffures, épingles, &c.

A l'encoignure, un magasin de parfumerie fine de Paris, telle que savon, vinaigre de toilette, extrait d'odeur, blanc de beauté, &c.; brosses, peignes écaille incrusté et clouté; articles de cheveux, perruques pour hommes et pour dames, toupets, frisettes, nattes et autres articles trop longs à détailler.

Toutes nos marchandises sont arrivées par les derniers arrivages d'Europe, sont de la plus haute nouveauté et seront vendues à des prix très modérés.

Un salon est réservé pour les Messieurs, où les plus grands soins seront apportés au service.

On demande de suite un bon barbier.

10 aout—12t LEGROS, coiffeur.

Rhumatisme et Diarrhée.

☞ Le propriétaire des célèbres remèdes pour le rhumatisme et la diarrhée présente aujourd'hui de nouvelles preuves de leur efficacité. Les certificats ci-dessous émanent de citoyens respectables. Nous devons dire que chaque maladie est traitée par un remède particulier. S'adresser au No 117, rue Anne.

La présente est destinée à certifier que les remèdes qu'on se procure au No 117, rue Ste-Anne, ont guéri une de mes négresses qui souffrait depuis plusieurs années de rhumatisme. Beaucoup de médecins l'avaient déjà traitée, mais sans résultat favorable. Je dois dire que le médicament que vous m'avez donné l'a guérie en trois jours et qu'elle est maintenant en parfaite santé.

J. H. LENGSFIELD,
Rue des Magasins, entre Erato et Thalie.

Je certifie que j'ai été guéri d'une diarrhée dont je souffrais depuis un an. Après avoir essayé vainement de tous les remèdes, j'ai fait au No 117, rue Ste-Anne, un médicament qui m'a guéri et que je recommande à tous ceux qui souffrent comme j'ai souffert moi-même.

MARTIN FORD,
No 166, rue du Camp.
11fév—1pd

GUERISON IMMEDIATE!
du Croup, du mal de Gorge, des brulures et blessures récentes.

TOUTES SORTES D'ULCERES GUERIS
(même ceux provenant de maladies secrètes)

remèdes pour les Hémorroïdes, la mauvaise haleine, la toux, la pierre, les vers, fièvres ou frisson, maux d'oreilles, etc., etc.

REMEDE SPECIAL POUR CHAQUE MALADIE

S'adresser au No 117, rue Ste-Anne.

Heures de bureau: Tous les jours, de 1 heure à 3 h. et demie P. M. En outre le mardi et le jeudi, de 9 à 11 du matin. 4mars—1pe—lund

CIGARES de la Havane—41,000 Londres et Rieverse des marques du Globo et Intimidad, en débarquement de le Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane No 67, entre Chartres et Vieille Levée. 9mars

Truffes.

UNE Caisse 100 1/4 boîtes, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier. 11 juillet

VIN ROUGE supérieur—10 barriques St-Estèphe
20 barriques St-Emilion
10 barriques Margaux
25 caisses St-Julien Gautheria,
72 do St-Estèphe do
10 do Larose do
En magasin et à vendre par S. PLASSAN, Nos 38 et 40, Vieille Levée. 30 juil

PRUNEAUX et cerises à l'eau-de-vie—100 caisses pruneaux, 16 et 24 bocaux; 116 caisses pruneaux, 24 et 36 petites boîtes; 50 caisses cerises à l'eau-de-vie, Calmon jeune, en magasin et à vendre par S. PLASSAN, Rue Vieille Levée, Nos 38 et 40. 30juill

SUCRE de la Havane—100 caisses sucre blanc, assez jaune et assez brun, en magasin et à vendre par S. PLASSAN, Rue Vieille Levée Nos 38 et 40. 30juill

VINS d'Oporto et de Madère—50¼ pipes de vin d'Oporto, S. Roig, en magasin; 30¼ pipes de Madère, Grossard, en Douane; 20 caisses, Madère, Grossard, en Douane. A vendre par S. PLASSAN, Rue Vieille Levée Nos 38 et 40. 30juill

A vendre et en Douane.

TARRES poinçons rhum de la Jamaïque de première qualité, à vendre en Douane par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des agasins, No 64. 27 juin

ACADEMIE DE MUSIQUE,
Rue St-Charles.

HARRY MACARTHY,
Le comédien de l'Arkansas,
Et l'auteur du nouveau chant national du Sud
"THE BONNIE BLUE FLAG."

Ayant été parfaitement accueilli à l'occasion de la représentation qu'il a donnée au bénéfice des familles de nos braves volontaires, continuera ses

CONCERTS D'IMITATION
Pendant quelques soirées.

☞ Il y aura chaque soir un nouveau programme.

PRIX D'ENTREE......50 cents

Une grande représentation de jour, destinée aux Dames et aux enfants, aura lieu samedi à midi. Les enfants et domestiques paieront 25 cents.

☞ Le bureau de location est ouvert à 8 heures du matin.

☞ Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le rideau se lèvera à 8 heures. 8 aout

Concert au lac.

UNE grande soirée musicale aura lieu tous les LUNDIS, JEUDIS et SAMEDIS, au restaurant Boudro à l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain.

Les artistes appartiennent à l'orchestre du Théâtre de l'Opéra. On commencera à 4 heures de l'après-midi. 4juillet—1m

Règlements pour le marché (gratuit) aux légumes.

Le marché sera ouvert, à partir de MARDI PROCHAIN, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, tous les MARDIS et tous les VENDREDIS, jusqu'à nouvel ordre.

Il ne sera reçu aucune demande de légumes, etc., à moins qu'elle ne soit signée de l'alderman ou de l'alderman-assistant du ward ou du district où réside le demandeur.

Les personnes qui désirent donner des légumes, des provisions, etc., aux pauvres, sont priées de les envoyer au "Volunteer Relief Committee," à la bâtisse des Water Works, au pied de la rue de Canal.

Ceux qui en enverront sont priés de mettre leurs noms et leurs demeures sur leurs paniers ou leurs sacs afin que ceux-ci leur soient renvoyés. Il y aura dans la bâtisse des personnes chargées de recevoir les provisions, etc., dont il sera tenu un compte exact.

Les personnes demandant du secours entreront par la partie supérieure de la bâtisse et, après avoir été servies, sortiront par la partie inférieure afin de prévenir la confusion.

Les billets ne pourront pas être transférés et il ne sera pas délivré de provisions sans eux. On devra les présenter à chaque demande.

M. A. C. Merkel a bien voulu offrir ses services au comité pour recevoir, tuer et couper les bœufs qui pourront être envoyés.

THOMAS MURRAY,
H. BIER,
G. SMITH,
E. F. SCHMIDT,
D. I. RICARDO,
Comité.
8aout

BATTERIE WATSON.

Les membres de cette Compagnie se réuniront, sur la Place Lafayette, MARDI, 13 août 1861, à 4 heures de l'après-midi, pour se rendre à bord du bateau à vapeur Mary T, et partir immédiatement pour le siège de la guerre.

Les jeunes gens qui désirent se joindre à cette compagnie choisie sont priés de s'adresser à MM Hayes, Sanders & Co, rue de la Commune. No ... où on les trouveront l'officier commandant. A. A. KINSBY, Lieutenant-Commandant. 12 aout

LEGION FRANÇAISE.

Ordre No 40.—Nlle Orléans 13 août 1861.

Le conseil d'administration se réunira AUJOURD'HUI à 8½ heures précises du soir pour affaires importantes au local ordinaire. Les membres sont priés d'être ponctuels.

ALBIN ROCHEREAU,
Chef de bataillon.
CH. LAFFON DE LAUPHAT,
Adjudant.
13 aout—1

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.

3e Compagnie.

Les membres de la 3me compagnie des Gardes d'Orléans se réuniront AUJOURD'HUI 13 courant, à leur arsenal, rue du Camp, à 3 heures précises dans le but d'escorter leurs frères d'armes, et avec eux la Watson Battery, partant pour le siège de la guerre. Les membres sont priés d'être ponctuels en tenue complète.

Par ordre du capitaine Eug Staes.

ALF. BOURGES, S. M.
13aout—1

3e Compagnie des Chasseurs à pied,
ATTENTION

Nlle-Orléans, 13 août 1861.

La 3e compagnie prendra les armes aujourd'hui 13 courant à 3 heures P M précises pour escorter les compagnies d'armes du Watson Artillery. La présence de tous les membres et la plus grande ponctualité sont requises.

Par ordre spécial du capitaine.
13 aout—1t LEOPOLD ALFIX Sgt-Major

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

La première et la seconde compagnie s'assembleront MARDI soir, 13 courant, pour souscription au banquet du 15 août. Par payement des quotes et Par ordre du commandant.

Le capitaine adjudant-major, BROGNIET
12 aout—2t

LEGION ESPAÑOLA.

Los miembros que la componen se reunirán en asamblea general, el miercoles 14 del corriente, á las seis y media de la tarde, en los altos del depósito de Carrollton, calle Baronne y Perdido por asuntos de la mayor importancia.

Se espera su puntual asistencia.

A mas se recuerda que los martes jueves y sábados de todas las semanas hay ejercicios á la misma hora. De orden del capitan

12 agosto—3t El Sargento 1o J. DOMINGO

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Un banquet par souscription ayant été décidé pour le 15 août, les capitaines des différentes compagnies sont invités à établir immédiatement la liste des membres du corps qui désirent y prendre part, et à la transmettre sans retard au commandant, avec les sommes perçues.

La réunion aura lieu à 2 heures P. M. Un avis ... pour indiquer la place du banquet.

Par ordre du commandant
Le capitaine adjudant major BROGNIET
10aout—3t

AVIS.

M. ALPHONSE BENOIT, ex-tambour-maître dans l'armée française, a l'honneur d'informer le public qu'il peut disposer de tous ses jours de la semaine pour faire des élèves-tambours. S'adresser rue Madison, Café de l'Aigle No 12. 11 aout—6t

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,
SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST-LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 39, place St-Antoine.

INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est intéressé avec M. J. BONNOT, dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale No 51—lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,
blanches et noires, pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau style européen, ainsi que tous articles concernant les funérailles, tels que: garnitures de velours, drap et soie avec franges extra, plaques de dessus et de côté, grandes et petites, noires et blanches —crucifix, vierges, filets et ornements de toutes sortes, ainsi que des étoffes pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements, &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands

Chars funèbres et Corbillards,

les plus beaux et mieux ornés de la ville, et installés dans le style le plus récent de PARIS et de LONDRES, mieux et à meilleur marché que tout autre, et aux associations charitables de bienfaisance à un tiers de moins, tout ce qui concerne les funérailles, tels que, cercueils métalliques de toutes grandeurs, doublés en plomb et en zinc, recouverts en velours, satin, alpaca et étoffes de toutes sortes; acajou, noyer et bois ordinaire; grands et petits corbillards, voitures, catafalques, tentures noires et blanches, cierges, crêpe, billets d'invitation, ainsi que tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

Il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui ou auront besoin de ses services quand les circonstances les nécessiteront; en un mot, il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit régulièrement fait et à la satisfaction de tous.

M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville, pour les familles qui ne désireront pas engager le clergé de ladite Cathédrale pour les enterrements, &c. 18 fév—6m

J. BONNOT,
ENTREPRENEUR
De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale,—les cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c., &c.

Magasin
51......Rue Ste-Anne......51
8 fév—6m

DEMANDE DE RESIDENCE.

ON désire prendre à loyer une bonne résidence située entre les rues Canal, Remparts et St-Pierre. On payera un loyer de $1,000 par an. S'adresser à la boîte H. 1,6..., bureau de poste. Dire où la maison est située et donner tous les détails. 10 aout

A LOUER.

Au 1er octobre, garnies ou non garnies.

Deux maisons à double étage, délicieusement situées, (l'une d'elles parfaitement meublée) au coin des rues Roman et Esplanade, dans lesquelles existent toutes les améliorations de l'époque actuelle, seront louées à des conditions très raisonnables à des locataires ponctuels.

Sera pareillement loué, un COTTAGE avec quatre chambres et cabinets de larges dimensions, rue de l'Hôpital, entre les rues Claiborne et Derbigny.

S'adresser à JOHN WATKINS, No 230 rue St Claude, ou à H. DE FUENTES & Co. 31 rue de la Vieille Levée. 9 aout—3m

Dissolution de Société.

LA société existant jusqu'ici sous la raison FLECHIER & BOUVIER est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. Le soussigné continuera les affaires en son nom et pour son propre compte.

C. O. FLECHIER,
rue Toulouse, No 123.
Nlle-Orléans, 12 juillet 1861. 12 juil—30t

LES CANDIDATS pour deux places vacantes aux ECOLES PUBLIQUES du 2me District, sont priés de venir subir l'examen qui aura lieu le 19 du présent mois, à 5 heures P. M., à la salle de la bibliothèque.

E. G. DUREL,
Secrétaire pro-tem.
12 aout—3t

AVIS.

Renvoi de l'Ouverture du Marché Gratis.

LES ordres pour délivrer n'étant pas prêts, l'ouverture du Marché Gratis n'aura lieu que VENDREDI PROCHAIN, 16 du courant.

THOS MURRAY, Président;
D L. RICARDO, Secrétaire. 12 aout—2

CIGARES de la Havane—125,000 cigares de la Havane, de toutes grosseurs, telles que Regalias, Medio Regalias, Londres, Breves, Operas, Millar; &c &c des marques les plus recherchées, telles que Cabanas Flor de Morales, Intimidad, El Sol, &c., en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, rue des Magasins, No 64. 5 aout

RHUM de la Jamaïque—20 poinçons rhum de la Jamaïque, première qualité, à vendre en douane par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, 64, rue des Magasins. 5 aout

VERMICELLI, MACARONI &c.—En magasin et à vendre par le soussigné:
... caisses vermicelli d'Italie,
... " macaroni do
... " pâtes assorties "
FREDERIC AVET, 58 et 61 rue Vieille Levée. 9 juin—1tj

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

Cotons écrus, longcloth, jupons et marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur.

MARDI 13 août, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 45, rue de la Vieille Levée:
40 balles cotons écrus 4/4, Indian Head;
400 pièces longcloth anglais;
... douzaines de mouchoirs à carreaux et jaconas blancs;
30 douzaines jupons à ressorts 1ère qualité.
—ET—

125 lots marchandises sèches de saison, toiles que toiles à draps, toiles d'Irlande, toiles de Courtrai, toiles imprimées, flanelle blanche, percale blanche et en couleur, mouchoirs madras, mouchoirs batiste, indiennes françaises, fils, claires et foncées couvertures, alpacas, fil en bobines, bas, toiles grises et écrues, devants de chemises toile, satinet, cassimir, chaussures mérinos, etc. Conditions à la vente. 12 aout

Succession de Jean Louis Dolhiole.

Louis Drausin Dolhiole et al. vs Pierre Léon Bouneczze, tuteur de ses enfants mineurs, pour un partage—No 18,049.

PAR CHAS. E. FORSTALL, encanteur,
Bureau Passage de la Bourse No 90.

IL sera vendu SAMEDI, 14 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 18 avril 1861, par l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, l'esclave suivant appartenant à la susdite succession, savoir:

Le nègre Valcour, âgé d'environ 25 ans, bon cordonnier pour femmes, s'étant absenté une fois depuis la mort de son maître.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu.
13aout—13,1,29—sept 5,14

Ilet de terre de prix, derrière le Premier District, et près du chemin macadamisé.

PAR JULIAN NEVILLE, encanteur,
Bureau, No 11, Commercial Place.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 17 août, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un certain ilet de terre renfermant vingt-six terrains, situé dans le Premier District, l'ile borné par les rues Banks, Miro, Baudin et Olympia.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à l'échéance, et 2 pour cent au cas de non paiement à l'échéance.

Acte de vente pardevant R. J. Ker, notaire public aux frais de l'acquéreur. 12 aout—6

A VENDRE A L'ENCAN,

Samedi prochain, 17 août, à onze heures du matin, sur les lieux,

UNE VACHERIE,

Comprenant treize vaches, deux chevaux et une charrette, située rue d'Enghien, entre les rues du Port et St Jean Baptiste, Troisième District.

Conditions—Cinq mois de crédit avec billets endossés à satisfaction. 14 aout—12 15,17

VENTES JUDICIAIRES.

James Nuttall vs ses créanciers et les créanciers de Nuttall & Goodwyn.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 7,546—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 juillet 1861, et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 24 août 1861, à 10½ heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de

1.—Le terme restant du bail de la maison située No 146, rue du Camp, entre celles Girod et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, expirant le 31 octobre prochain (1861), à raison de $... par mois.

2.—Le fonds d'une manufacture de balustrades en fer, ... meubles de bureaux et autres, appartenant au ... offre ...

3.—Un lot de comptes.

Le tout abandonné par lesdits insolvables à leurs créanciers et annoncé pour dépôt en Cour.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur du bail assumera le paiement du loyer, et la balance s'il y avait, comptant.

E. T. PARKER,
14 aout—15,19,22 24 Shérif de la paroisse d'Orléans

Pierre Devergès vs ses créanciers.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,7...—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 août 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 14 de septembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de

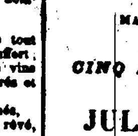

Un ilet de terre situé derrière cette ville dans le Deuxième District de la ... ville Orléans, faisant partie de la ci-devant habitation Simon-Ledit ... de la ... désigné par le No Vingt-Trois, compris entre les rues Quatrième Cinquième, St Amand Dumaine et ... mesure de vingt-six terrains conformément à un plan dressé par J. A. Bourgerol, arpenteur, le ... et déposé en l'étude de Felix de Armas notaire public de cette ville, et aussi conformément à un plan dressé par John Irwin, architecte, le ... décembre 1861 et déposé en mon bureau pour recours.

Lesdits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir:

Les Nos Un, Deux, Trois et Quatre sont contigus et ont chacun trente deux pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Quatrième, trente-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur cent vingt-sept pieds cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles ...

Les Nos Six et Sept sont contigus et ont chacun trente deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles—Le No Sept forme l'angle des rues Dumaine et Quatrième.

Les Nos Huit, Neuf, Dix, Onze, Douze, et Treize sont contigus et ont chacun trente un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles—Le No Treize forme l'angle des rues Cinquième et Dumaine.

Les Nos Quatorze, Quinze, Seize et Dix-Sept sont contigus et ont chacun trente-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Cinquième, trente deux pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les Nos Dix-Huit, Dix-Neuf, Vingt, Vingt-Un, Vingt-Deux et Vingt-Trois sont contigus et ont chacun trente-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Ste Anne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.—Le No Dix-Huit forme l'angle des rues Ste Anne et Cinquième.

Les Nos Vingt-Quatre, Vingt-Cinq et Vingt-Six sont contigus et ont chacun trente-deux pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Vingt-Six forme l'angle des rues Ste Anne et Quatrième.

Ensemble avec toutes les circonstances et dépendances desdits terrains, sans exception ni réserve.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 aout 22 31 sep 7 14

Charles Delamarre vs ses créanciers et les créanciers de Bochet et Delamarre.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,419—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de juillet 1861 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 19 d'août 1861, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente et adjudication de—

Le bail et ... inventaire du fonds et de l'installation d'une confiserie, située à l'angle Sud-Ouest des rues de la Douane et de Chartres, dans le 2me District de cette ville, au vœu inventaire.

Aussi le terme restant du bail des dits lieux, expirant le 31 d'octobre prochain (1861), à raison de $2,800 l'an, payables mensuellement en billets.

Abandonnés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ... seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable. Ledit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix de l'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier et les dépenses, s'élevant ensemble à la somme de $5.. ou environ. L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance, et la balance à 12 mois de crédit, ainsi qu'il est dit plus haut.

E. T. PARKER, shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 aout—10,13,16,19

Joseph D. Aguader vs ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 14,969—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 juillet 1861, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 13 d'août 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

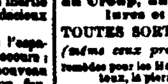

Le BATEAU A VAPEUR MORO, ensemble avec sa machine, ses meubles, etc.

Abandonné par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Six, huit et dix mois de crédit, en billets souscrits et endossés à la satisfaction du syndic.

E. T. PARKER,
3 aout—3,8,13 Shérif de la paroisse d'Orléans

George Mootz vs A. Boyden et sa femme la saisie.

COUR du Cinquième Juge de Paix—No 17,002.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'honorable Cour du Cinquième Juge de Paix, je vendrai à l'enchère publique, dans mon entrepôt, rue des Français, No 4, samedi, 24 août 1861, à midi—Un lot de meubles, etc., inventaire déposé dans mon bureau, saisis dans le susdit procès.—Conditions, comptant sur livraison.

LOUIS POWER, constable.
13 aout—17,24

F. Aubert vs Mr & Mme Felton—No 34,580.

QUATRIEME Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable Ernest Morel, juge de ladite Cour, j'exposerai en vente publique, le JEUDI, 22 août 1861, à midi, à mon magasin de dépôt, situé au No 7 rue St-Pierre,—Un lot de meubles saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

O. CALONGNE, constable.
13 aout—17,22

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Celeste Parent, veuve du Dr Louis Fortin—No 17,065.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
Député greffier.
13 aout—17,12

Charles Delamarre vs ses créanciers et les créanciers de Bochet et Delamarre—No 14,419.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Les créanciers de l'insolvable Charles Delamarre, sont par le présent avis notifiés, que la cession de ses biens et des biens de Bochet et Delamarre, est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de la dite société, et qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue en l'étude de P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, lundi le 26me jour d'août 1861, à 10 heures A. M, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et aussi pour la nomination d'un syndic, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens et les biens de la dite société sont suspendues.

Par ordre de la Cour, le 12 août 1861

A. D. BERNOUDY,
13 aout—16 23 Dép.-Greffier.

FRUITS, Madère, Genièvre de Hollande, etc.—
1000 caisses fruits à l'eau-de-vie et au jus;
200 quarts et octaves Madère;
25 do do Port wine;
10 pipes genièvre de Hollande;
150 quarts et octaves Cognac.
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr.,
9 aout 62 et 64 Vieille-Levée.

NOURRICE.

UNE jeune femme blanche nouvellement accouchée et ayant perdu son enfant, désire se placer comme nourrice.

S'adresser rue St-Philippe, 215, encoignure Johnson.
7aout—6t

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 32,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1erfev—1an

J. R. Jaffray & Co.,
7, St. MILDRED'S COURT,
Londres, (Angleterre).
AGENT, M. J. V. DURAND, 9 Carondelet,
Nouvelle-Orléans. 27 juil—6 m

Vieux whisky Monongahela et Bourbon.

QUELQUES barils à vendre. S'adresser No 20, Passage de la Bourse

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. le navire J. H. Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane No 5.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, mardi, 20 août 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le chargement dudit navire J H Jarvis, actuellement à bord dudit navire, au poteau No 16, 1er District, composant 2800 sacs (plus ou moins) de sel ordinaire.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 9 août 1861. C. B. BEVERLEY,
10aout—t1) Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. le navire John H. Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 5.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, Samedi 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—Le navire John H. Jarvis, ses gréements, appareaux, &c., du port de 749 67/95 tonneaux, actuellement au poteau 16, 1er District.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 9 août 1861. C. B. BEVERLEY,
10aout—t1) Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire Chas A. Farwell, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 19.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—le trois-mâts du navire Charles A. Farwell ses appareaux, gréements, &c (de 1,2.. tonneaux 22/95)

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C.
8 aout—t1)

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire Ariel, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 18.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, le navire Ariel, ses gréements, ses appareaux, &c. (de 1,2.. tonneaux 61/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C.
8 aout—t1)

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la goëlette E. S. James, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 21.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane,—le quart de la goëlette E. S. James ses gréements et appareaux, (de 231 tonneaux 38/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés Nlle-Orléans, 7 août 1861. C. B. BEVERLEY,
8 aout—t1) Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire Lemuel Dyer, etc. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 17.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—le huitième du navire Lemuel Dyer, ses gréements, appareaux, embarcations, &c. (de 737 tonneaux 18/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

8aout—t1j C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la barque Chester, etc. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 12.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—La barque Chester, ses gréements, appareaux, embarcations, etc. (de 199 tonneaux 87/95). Conditions comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

8aout—3t) C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs le navire State of Maine, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 10.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le navire State of Maine, ses gréements, appareaux, embarcations, &c. (de 7.. tonneaux et 20/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

8 aout—t1j C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

Vente par le marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs le navire American Union, &c—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 20.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane,—Les quinze seizièmes du navire American Union, ses appareaux, gréements, &c. (de 998 tonneaux 42/95)—Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 août 1861.

C. B. BEVERLEY,
8 aout—t1j Marshal des Etats Confédérés

De l'autre bord du Lac.

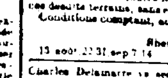

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON—Le bateau à vapeur A. G. BROWN partira du chemin de fer Pontchartrain TOUS LES JOURS, pour les endroits ci-dessus, à l'arrivée du convoi de midi. Il partira de Covington à 4 heures et demie du matin. Les DIMANCHES, il quittera le chemin de fer, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin.

P. A. SHAW, agent,
Rue Front, Nos 25 et 26.

Le fret devra être envoyé à temps pour le convoi de 11 heures et demie. 9aout

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 10 juillet 1861.

A UNE élection tenue, le 8 du courant, par les actionnaires de cette Compagnie, ont été élus Directeurs pour l'année:

MM. S. Plasson, F. Malochée, J. B. Blake,
F. Moreau fr, A. Laforest, W. A. Gordon,
C. H. Kemion, P. Queyrouze, H. Peychaud.

Et à une assemblée des Directeurs, laquelle a eu lieu aujourd'hui, M. H. Peychaud a été réélu Président à l'unanimité, et M. S. Plasson vice-président.

11 juil LOUIS BARNETT, secrétaire.

Bateaux pour le lac Pontchartrain.

Partant du pont du Bayou St Jean

A l'extrémité du chemin de fer de la ville.

DES bateaux, traînés par des chevaux, partent simultanément, toutes les heures, de 7 heures à 10 1/2 heures du matin, et de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir, du pont du bayou St Jean et du village situé à l'extrémité du bayou, sur le lac Pontchartrain. Les dimanches les départs ont lieu toutes les heures, de 6 1/2 heures du matin à 8 heures du soir.

Chaque passager paie d'avance vingt cents, prix total de l'excursion. 2 aout—1j

Achat de meubles de seconde main

LE soussigné offre d'acheter, à très bon prix, tous meubles de seconde main, par gros ou par petits lots.—Aussi, vente, échange et réparation de meubles.

Les familles qui voudraient se défaire de leur mobilier feront bien de s'adresser au soussigné.

St F. CABAHAVE,
23 juillet—1m 130, rue de la Douane, près Dauphine

Vin de St Georges! St Georges!

LE soussigné offre à vendre à sacrifice, malgré la hausse qu'il y a sur les vins ordinaires,—29 barriques vin du VIEUX St GEORGES, 1re QUALITE.

Ce fameux vin a été choisi dans la cave du propriétaire et importé directement ici par J. PLAISENT.

Les amateurs et gourmets pourront venir le déguster au No 3 rue St Louis, au 2d étage. 29 juil—1m

MANUFACTURE D'ARMES,
SABRES, EPEES,
Sabre-bayonnette.

NOUS sommes prêts à vendre et à recevoir des ordres pour les articles suivants:
Sabres d'ordonnance pour officier, lame unie.
" " " damasquinée.
Epées incrustées d'or.
Sabres de tout genre faits sur commande.
Sabre-bayonnettes, seuls ou adaptés au mousquet.
Les compagnies pourront contracter pour faire rayer leurs fusils et les faire disposer à sabre-bayonnette.
Echarpes, ceinturons, plaques en tout genre.
Les Réparations et les Ornements seront faits sur commande.
L'examen de ces articles en établira la supériorité en même temps que la modicité des prix.
Dépôt, 75 rue du Camp, au 1er étage.
8aout—2sem

BOUTONS MILITAIRES.

NOUS avons vu un échantillon de BOUTONS MILITAIRES fabriqués par M. BELLENOT (Passage de la Bourse) qui est prêt à exécuter tous les genres de cet article nécessaire et à fournir tous les dessins dont on pourrait avoir besoin. Nos compagnies militaires ont souvent eu à regretter le manque de boutons; tel n'est plus le cas aujourd'hui, attendu que M. Bellenot est à même d'en fournir, en n'importe quelle quantité, pour les uniformes de nos soldats.

Les PLAQUES DE CEINTURON et tous les articles de ce genre sont faits sur commande avec soin et dans le plus bref délai. 7aout—6t—1ep

CHAPELLERIE FRANÇAISE,
93 rue de Chartres, entre St-Louis et Conti.

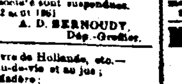

T. CHAUVIERE, informe le public et sa clientèle qu'il vient de rouvrir son magasin de chapeaux. Il s'annonce à ses clients et amis qu'ayant entièrement renouvelé son stock détruit par l'incendie, il fera son possible pour les satisfaire. Comme par le passé il se charge de fabriquer n'importe quel genre de chapeaux, à la mesure exacte de la tête, d'après le conformateur. 5 aout—15

MAISON LESTRADE
A MANDEVILLE.

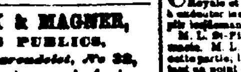

L'OUVERTURE de cette maison, si honorablement connue, vient d'avoir lieu. Tout y a été disposé pour recevoir les voyageurs qui y seront, comme de coutume, parfaitement traités. Un cuisinier de premier ordre est attaché à la maison, et la cave renferme les vins les plus fins. 3 mai—4 m

PHARMACIE
Veuve J. B. AVEQUIN & CO.

CETTE pharmacie située rue St-Pierre No 88 entre Royale et Bourbon, continue, comme par le passé, à exécuter les formules qui y seront envoyées et à remplir ordonnances des familles les plus dignes.

M. L. St Pierre continuera ses services dans la pharmacie. M. L. St Pierre travaille depuis douze ans dans cette partie, il offre les meilleures garanties au public, tant au point de vue des connaissances spéciales qu'exigent cette branche que sous le rapport de la conscience, qu'il apporte dans l'accomplissement des devoirs difficiles qu'impose cette spécialité.

Nouvelle-Orléans, 1861 8 aout

MAGASIN DE TAPIS,
Rue de Chartres, No 19.

NOUS venons de recevoir de nouveaux tapis Médaillon, velours, Wilton et Bruxelles, DE LA TOILE CIREE de 3 à 24 pieds de largeur, nattes, droguets anglais et en coton, et autres articles pour chambre de tables.

Abat-jour, tapis et bagatelles d'escalier, tapis de Hubbards et nattes de chanvre pour bureaux, couvertures de table, piano, &c., &c. A. BROUSSEAU & Co.